

LE DROIT MARITIME ET LA PROBLÉMATIQUE DU DÉMANTÈLEMENT DES NAVIRES EN FIN DE VIE *

Kone G. Ismaël

Docteur en Droit

Attaché d'Enseignement et de Recherche, Université de Nantes
Centre de Droit Maritime et Océanique (CDMO)

RÉSUMÉ

La complexité des enjeux relative à la fin de vie des navires se caractérise par la nécessité de concilier, d'une part, les impératifs économiques et les impératifs environnementaux, d'autre part, la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs sur les chantiers de démolition. Le vide juridique qui subsistait en la matière a été comblé par la Convention de Bâle du 22 mars 1989 sur les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination. Cependant, l'inefficacité du régime qui en a résulté s'est justifiée par l'inadéquation de son mécanisme aux spécificités du droit maritime dont le navire demeure l'objet central, même lorsqu'il est en fin de vie. Si l'adoption de la Convention de Hong Kong sur le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires (2009) - qui n'est pas encore entrée en vigueur - constitue une avancée majeure, l'analyse de son contenu révèle, par ailleurs, des limites dans sa portée et les conditions de sa mise en œuvre.

Mots clés: démantèlement des navires, déchets dangereux, Droit maritime.

SOMMAIRE: I. UN CADRE JURIDIQUE INADAPTÉ AUX SPÉCIFICITÉS DU DROIT MARITIME: 1. La complexité du statut juridique du navire: 1.1. La définition du navire. 1.2. L'individualisation du navire. 1.3. Les immunités des navires de guerre. 2. La non-équivalence des notions juridiques de la Convention de Bâle en droit du transport maritime: 2.1. Les entités juridiques étatiques. 2.2. La nature juridique de l'opération de démantèlement.—II. LA CONVENTION DE HONG-KONG DU 15 MAI 2009 SUR LE RECYCLAGE SÛR ET ÉCOLOGIQUE DES NAVIRES: L'ESPOIR D'UN MÉCANISME EFFICACE: 1. Un contrôle préalable des navires et des installations de recyclages: 1.1. Les mesures applicables aux navires. 1.2. Les mesures applicables aux installations de recyclage. 2. Les lacunes de la Convention de Hong-Kong du 15 mai 2009 sur le recyclage sûr et écologiquement rationnel des navires.—III. BIBLIOGRAPHIE: 1. Ouvrages. 2. Articles.

Maritime law and the issue of dismantling end-of-life ships

ABSTRACT

The complexity of the issues surrounding the ship's end-of-life is characterized by the need to reconcile, on the one hand, economic imperatives and

* Fecha de recepción del trabajo: 3/5/2022. Fecha de aceptación del trabajo: 21/5/2022.

environmental imperatives, on the other hand, the preservation of the health and safety of workers on demolition sites. The legal void that remained in this area was filled by the Basel Convention on the transboundary movement of hazardous waste (1989). However, the inefficiency of the resulting regime was justified by the inadequacy of its mechanism to the specificities of maritime law of which the ship continues to be the central object, even when it is at the end of its life. Although the adoption of the Hong Kong Convention on the safe and environmentally sound recycling of ships (2009) —which has not yet entered into force— constitutes a promising step forward, the analysis of its content reveals shortcomings its scope and the conditions for its implementation.

Keywords: ship dismantling, hazardous wastes, Maritime Law.

SUMMARY: I. A LEGAL FRAMEWORK INADEQUATE TO THE SPECIFICITIES OF MARITIME LAW: 1. The complexity of the legal status of the vessel: 1.1. The ship definition. 1.2. The individualization of the vessel. 1.3. Immunities of warships. 2. The non-equivalence of the legal concepts of the Bale Convention in the law of maritime transport: 2.1. Static legal entities. 2.2. The legal nature of the dismantling operation.—II. THE HONG KONG CONVENTION OF 15 MAY 2009 ON THE RECYCLING OF SHIPS ON LAND AND ENVIRONMENTAL GROUNDS: HOPE FOR AN EFFECTIVE MECHANISM: 1. Prior control of ships and installations of recycling: 1.1. Measures applicable to ships. 1.2. Measures applicable to installations of recycling. 2. Deficiencies of the Hong-Kong Convention of 15 may 2009 for the safe and environmentally sound recycling of ships.—III. BIBLIOGRAPHY. 1. Books. 2. Articles.